

Séance ordinaire du 14 août 2017

Procès-verbal



01 (2017-08-465) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2017, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2017-08-466) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la mairesse demande d'ajouter les points 3.1 Mention de félicitation 30 ans restaurant Larry, le point 3.2 Mention de félicitation aux membres du comité de la parade du 150ième, le point 4.2 Avis de motion pour la création d'un règlement concernant les crédits de taxes, le point 5.8 Abrogation de la résolution 2016-10-519, de modifier le point 11.6 prévue et de le remplacer par le point 11.6 Autorisation de paiement de facture de Me Jacques Larochelle au montant de 244.33 \$ pour le dossier de la plainte concernant le harcèlement psychologique, de modifier le point 11.7 prévue et de le remplacer par le point 11.7 Autorisation de paiement de facture Me Jacques Larochelle, datée de 2016 au montant de 732.97 \$ Et de remplacer le point 11.6 préalablement prévue par 11.8; le point 11.7 préalablement prévue par le point 11.9; le point 11.10 par le point 11.11 et le point 11.11 par le point 11.12. Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2017-08-467) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2017. Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'approuver les procès-verbaux, tels que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03.01 (2017-08-468) - Mention de félicitation 30 ans restaurant Larry

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire une mention de félicitation au restaurant Larry de Saint-Agapit pour son 30ième anniversaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03.02 (2017-08-469) - Mention de félicitation aux membres du comité de la parade du 150ième

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire une mention de félicitation aux membres du comité de la parade du 150ième pour l'organisation et la tenue de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - AVIS DE MOTION

04.01 (2017-08-470) - Avis de motion règlement 433-08-17 RSSPPPP

Avis de motion est donné par Claudette Desrochers, conseillère que sera adopté à une séance subséquente du conseil, le projet de règlement 433-08-17 intitulé Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2017-08-471) - Demande d'avis de motion pour la création d'un règlement octroyant des crédits de taxes pour les industries

Mme la mairesse demande à ce que le conseil adopte un avis de motion afin de créer un règlement permettant d'octroyer des crédits de taxes pour les industries.

Le conseil refuse de prendre l'avis de motion pour le moment, car le projet n'a pas été assez analysé.

05 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

05.01 (2017-08-472) - Fermeture de l'administration (bureau) période des fêtes de 2017-2018

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de prendre une résolution afin de déterminer la période de fermeture de l'administration (bureau municipal) durant la période des fêtes de 2017 et 2018. Le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2017 inclusivement au 2 janvier 2018 inclusivement; tel que prévu à la convention collective des employés syndiqués de la municipalité. Les départements des travaux publics, des loisirs et du Complexe des Seigneuries sont ouverts durant cette période.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2017-08-473) - Autorisation paiement temps supplémentaire- directrice des finances

ATTENDU QUE durant le congé de maladie de la directrice générale, la directrice des finances a accepté à la demande du conseil municipal d'effectuer sa tâche en plus de celle de remplacer la directrice générale;

ATTENDU QU'IL avait été convenu avec le conseil municipal que la directrice des finances serait en mesures de reprendre le temps accumulé durant cette période au retour de la directrice générale;

ATTENDU QU'IL a été impossible pour la directrice des finances de reprendre le temps accumulé, compte tenue de la tâche de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la paiement de trois semaines de temps accumulé à la directrice des finances en août et de défrayer trois semaines de temps accumulés d'ici la fin d'année financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2017-08-474) - Appui au Festival Country Lotbinière

Le Festival Country de Lotbinière offre une visibilité de notre région à l'ensemble de la province du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en plus de favoriser les entreprises de la MRC de Lotbinière dans la réalisation du projet. L'événement, qui est le seul festival à réunir annuellement la crème du country canadien en sol québécois, engendre des retombées économiques très importantes pour les entreprises de Saint-Agapit et procure un sentiment de fierté pour l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité d'appuyer l'organisme Country Lotbinière dans le dépôt du projet Festival Country de Lotbinière dans le cadre de l'appel de projets FDT - 2017-2018 qui demande une aide financière de 10 000 \$ secteur régional.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2017-08-475) - Appui demande des producteurs de lait

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);
CONSIDÉRANT QUE L'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Agapit demande au gouvernement du Canada : d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.05 (2017-08-476) - Inscription DG- Colloque de Zone ADMQ

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de procéder à l'inscription de la directrice générale au Colloque de la Zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu 14 septembre 2017 à Saint-Apollinaire. Pour un montant de 100 \$ plus frais inhérents, poste budgétaire 02 13000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2017-08-477) - Résolution d'appui TREMCA

ATTENDU QU'en mai 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les projets de documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, la gestion durable de la forêt et de la faune, ainsi que le document relatif aux orientations gouvernementales concernant le territoire public;

ATTENDU QUE 19 juin dernier le sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, accompagné des représentants des ministères attirés de la région de la Chaudière-Appalaches, a présenté ces quatre projets de documents d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire aux préfets, aux directeurs généraux et aux aménagistes régionaux de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE cette présentation s'inscrit dans un contexte de consultation afin que les documents d'orientations tiennent compte des préoccupations des élus et des dirigeants municipaux;

ATTENDU QUE selon le MAMOT, le chantier de renouvellement des OGAT entend prendre en considération les particularités des différents territoires;

ATTENDU QUE, toujours selon le MAMOT, cette consultation vise également à donner suite aux engagements pris dans le cadre du Plan d'action gouvernementale pour alléger le fardeau administratif des municipalités;

ATTENDU QUE le processus de consultation des acteurs du milieu vise à recueillir des commentaires sur les documents déposés d'ici la fin de juillet;

ATTENDU QU'à la rencontre du 19 juin, le sous-ministre adjoint se voulait rassurant dans l'application des OGAT où l'analyse des modifications ou des révisions des schémas d'aménagement serait souple et en fonction des particularités régionales;

ATTENDU QU'à la lecture des documents sur les projets d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire laisse plutôt croire le

contraire du fait de la présence de quelque 136 « devoirs », lesquels ne sont parfois pas de la compétence des MRC;

ATTENDU QUE les MRC de la Chaudière-Appalaches sont conscientes des enjeux liés à l'aménagement du territoire et de ces répercussions sur le développement de celui-ci. Elles sont donc en accord avec le grand principe présenté à l'orientation 1 du MAMOT qui est de *Favoriser la viabilité et l'accessibilité des milieux de vie ainsi que la mobilité durable*

ATTENDU QUE le défi réside dans la mise en œuvre des objectifs qui y sont associés et que les attentes du ministère s'adressent clairement aux régions métropolitaines et aux grandes agglomérations urbaines de la province qui bénéficient d'une masse critique de population et d'une pression de développement sur l'urbanisation. Les MRC et les municipalités rurales, et/ou en situation de dévitalisation, ne sauraient être en mesure de s'y conformer entièrement sans renoncer à leur survie;

ATTENDU QU'en milieu rural, la seule idée de devoir prioriser un pôle principal d'équipements et de services, ou encore de limiter toute construction à l'intérieur du périmètre d'urbanisation constitue un aller simple vers la dévitalisation, puisque l'exercice consiste à consolider un pôle au détriment des milieux de vie dans les municipalités locales;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC en milieu rural ne sont pas des banlieues-dortoirs à l'instar des couronnes des grandes agglomérations urbaines (où se concentrent les services, les équipements et les emplois);

ATTENDU QUE les municipalités rurales sont des milieux de vie dynamiques, à leur manière, avec un tissu social serré. Les gens vivent : ils travaillent, consomment et pratiquent leurs loisirs, et ne font pas seulement la navette vers les grands centres urbains. À l'image des quartiers urbains dans ces grands centres, les municipalités rurales disposent d'une école primaire, à laquelle les élèves peuvent s'y rendre à pied ou en parcourant quelques km en voiture, en autobus ou à vélo. Ces municipalités rurales disposent aussi d'une caisse populaire, d'un dépanneur ou d'une épicerie, d'un ou de quelques restaurants, d'une station d'essence, d'une quincaillerie, d'une pharmacie, d'une coiffeuse, d'une esthéticienne, d'un CHSLD, d'un point de service du CLSC, etc.;

ATTENDU QUE, contrairement aux milieux urbains en pleine expansion, ces municipalités ne cherchent pas à contrôler le déploiement de ces services. Elles cherchent plutôt, et même désespérément, à ne pas les perdre, car il en va de leur avenir, de leur développement socio-économique;

ATTENDU QUE tous ces services ne sont pas présents de manière égale et équitable dans chacune des municipalités rurales. Certaines ont déjà perdu leur caisse populaire, leur station d'essence, leur épicerie, et même leur école. Localement, chaque fermeture de service (public ou privé) est un clou de plus dans le cercueil de la dévitalisation des municipalités rurales. Pour la population, cela signifie plus de km de route à parcourir pour avoir accès aux services qui se concentrent, de plus en plus, dans les pôles urbains;

ATTENDU QUE pour atteindre les objectifs de cette orientation, on ne saurait exiger les mêmes attentes et appliquer quelques banales exceptions pour des milieux aussi différents qui évoluent dans des contextes socio-économiques contrastés;

ATTENDU QU'un milieu rural, c'est un village de 200 habitants, une ville de 10 000 habitants, une MRC de 25 000 habitants qui, avec les décennies, voit progresser le vieillissement de sa population, voit transférer petit à petit les services gouvernementaux (et les emplois de qualité) dans les agglomérations urbaines ou les régions métropolitaines, voit fermer et fusionner les petites écoles primaires, etc.;

ATTENDU QUE c'est dans ce contexte que les municipalités et les MRC en milieu rural travaillent pour freiner la dévitalisation, pour retenir leurs résidents, surtout ceux de la population active, pour attirer aussi de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises. L'équilibre est précaire et chaque action qui permet de sauvegarder un service (et donc, des emplois) dans une municipalité rurale, dans une MRC rurale, est une victoire pour des milieux de vie et une occupation du territoire dynamique, mais c'est aussi une victoire contre la dévitalisation socio-économique.

ATTENDU QUE les OGAT en matière de territoire et d'activités agricoles sont exagérées et peu justifiées notamment dans les territoires en voie à la dévitalisation;

ATTENDU QUE la plupart des documents en référence dans les OGAT ne sont pas disponibles, empêchant ainsi d'approfondir l'analyse et d'avoir une meilleure compréhension des attentes du gouvernement;

ATTENDU QUE les OGAT vont augmenter la lourdeur administrative au sein des MRC particulièrement lors de modifications ou de révisions des schémas d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE les OGAT vont à l'encontre de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU QUE le calendrier de consultation prévu et les courts délais impartis aux MRC de la Chaudière-Appalaches rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significativement à leur renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité QUE les MRC de la région de la Chaudière-Appalaches :

RAPPELLENT au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales. Or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

CONTESTENT les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;

EXPRIMENT son désaccord vis-à-vis la révision proposée des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines et financières que les MRC et les municipalités n'ont pas, pour la majorité d'entre elles;

DEMANDENT de revoir les OGAT en fonction des réalités du Québec rural et non pas uniquement dans une vision métropolitaine et centralisée de

l'aménagement du territoire;

QUE les OGAT tiennent davantage compte de la nouvelle stratégie d'occupation et de la vitalité du territoire;

EXIGENT une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie de cette résolution à transmettre au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Premier ministre du Québec, aux députés de la région de la Chaudière-Appalaches, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

05.07 (2017-08-478) - Adoption du budget révisé de l'OMH Saint-Agapit

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le budget révisé de l'OMH Saint-Agapit en date du 21 juin 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2017-08-479) - Abrogation de la résolution 2016-10-519

Mme la mairesse demande à ce que soit abrogé la résolution 2016-10-519, concernant l'ordonnance de sauvegarde. Le vote est demandé et l'ensemble des conseillers refusent d'annuler la résolution.

06 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

06.01 (2017-08-480) - Acceptation de la soumission d'Éco-tech H2O

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission d'Éco-tech H2O pour le prélèvement des boues en prévision de la vidange de 2018, au montant de 725 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 41400 445.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2017-08-481) - Acceptation offre de service Environnex- analyses vidange des boues

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'offre de service d'Environnex pour les analyses obligatoires avant d'aller en appel d'offre pour la vidange des étangs, au montant de 819 \$, plus taxes, plus les frais, poste budgétaire 02 41400 445.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2017-08-482) - Entériner dépenses marquage de la chaussé 2017

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'entériner la dépense pour le marquage de la chaussé, chez Durand, au montant de 4941.17 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 35500 629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - URBANISME

07.01 (2017-08-483) - Modification de la vocation du lot 4 811 653

ATTENDU QUE le lot 4 811 653 devait, à l'origine, servir d'assise à la voie publique connue sous le nom de rue Lafrance;

ATTENDU QUE ce projet n'a jamais été réalisé;

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé de modifier la vocation du lot 4 811 653 et d'en faire un parc public;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et adopté à l'unanimité que : le lot 4 811 653 ne soit plus reconnu comme une rue publique, mais qu'il soit plutôt classé dans le répertoire des parcs et espaces verts de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2017-08-484) - Autorisation signature de l'entente modifiée relative à la cour municipale

commune

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'autoriser la mairesse à signer l'entente modifiée relative à la cours municipale commune (MRC).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2017-08-485) - Création d'une servitude d'égout pluvial au 1065 avenue Dutil

ATTENDU QUE lors de l'ouverture du développement résidentiel connu sous le nom de développement Jovina, le promoteur s'était engagé à acquérir toutes les servitudes nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la servitude d'égout pluvial affectant le lot 5 684 394 au 1065, avenue Dutil faisait partie du lot de servitudes à acquérir;

ATTENDU QUE pour des raisons diverses, ces servitudes n'ont pas été acquises par les différents promoteurs qui se sont succédés dans le développement Jovina;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a été dans l'obligation de régler le dossier de ces servitudes;

ATTENDU QUE les documents de vente enregistrés au Registre foncier du Québec ne font pas mention de l'existence de la servitude d'égout pluvial affectant le lot 5 684 394 au 1065, avenue Dutil;

ATTENDU QUE les actuels propriétaires du 1065, avenue Dutil, Maude Buteau et David Thériault, ont été informé de l'existence de la servitude d'égout pluvial affectant leur lot 5 684 394;

ATTENDU QUE ces deux propriétaires ont autorisé la Municipalité à procéder à l'enregistrement légal de la servitude d'égout pluvial affectant leur lot 5 684 394;

ATTENDU QUE ces deux propriétaires ont mis leur propriété en vente et que la présence de la servitude complique la vente;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels demandent à la Municipalité la permission de construire une remise sur l'assiette de la servitude d'égout pluvial;

Il est proposé par et adopté à l'unanimité

D'autoriser la construction d'une remise au-dessus de l'assiette de la servitude d'égout affectant leur lot 5 684 394. Cette remise devra être construite sur des bases de ciments ou de bois de manière à ce que le propriétaire puisse la déplacer, à ses frais, à l'extérieur des limites de la servitude d'égout pluvial affectant son lot.

Que la construction autorisée respecte les normes applicables à une remise en vertu du Chapitre 5 – Les constructions complémentaires, tableau 16 – Remise du règlement de zonage numéro 251-11-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - LOISIRS

08.01 (2017-08-486) - Entériner achat portable pour le directeur des loisirs

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, d'entériner l'achat d'un portable pour le directeur des loisirs au montant de 1686,68 \$ taxes incluses chez Atom, poste budgétaire 02 70130 726, la dépense sera prise au fond général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2017-08-487) - Achat caméra de surveillances pour l'aréna

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'achat de caméras de surveillance pour l'aréna, par Ultra Sécurité Contrôle au montant de 4422.77\$ plus taxes, dépense poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - 150IÈME

09.01 (2017-08-488) - Autorisation paiement de factures juillet 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement des factures de juillet 2017 suivantes:

Orizon Mobile (visa), partie facture 831145 de 147.17\$ (location de portatifs)

Drapeaux et Bannières L'étendard inc, facture 54952 de 845.07\$

Atelier du Bronze inc, facture 6087 de 3065.23\$ (plaque de bronze)

Le Laurier Vert inc, facture 7585 de 13797\$ (aménagement kiosque)

La Fédération des Associations Musicales du Québec, paiement final de 1485\$ (fanfar)

Édition petite mine inc, facture 2386 de 263.29\$ (chapeaux et tatouages)

Nordik Sports, facture 61964 de 25.28\$ (pièces)

La Coop Seigneurie, facture FC00247481 de 263.30\$ (matériel pompiers)

La Coop Seigneurie, facture FC00248729 de 357.20\$ (matériel pompiers)

La Coop Seigneurie, facture FCF0073467 de 9.26\$ (matériel pompiers)

Impressions JKL, facture 28710 de 592.01\$ (enseigne devant CDS)

Drapeaux et Bannières L'étendard, facture 55257 de 1189.99\$

Impression JKL, facture 28726 de 723.14\$ (chandails)

Angus Zone, 466784-1 de 100\$ (certificat cadeau)

Poste budgétaire 02 13000 493- Fêtes du 150^{ième}- Commandites.

TOTAL DES DÉPENSES : 22862.94 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2017-08-489) - Mandat ProDen- spectacle du 12 août 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autorisation un mandat à Électricité ProDen pour la réalisation d'installation électrique pour la scène lors du spectacle du 12 août, montant estimé à 1200 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 13000 493 – Fêtes du 150^e-Commandite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2017-08-490) - Contrat à Garda- signalisation lors de la parade du 150^{ième}

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'entériner le contrat à Garda pour les services de signalisation lors de la parade du 150^{ième} au montant de 1014.08 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 13000 493 – Fêtes du 150^e- Commandite.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - SERVICE DES INCENDIES

10.01 (2017-08-491) - Embauche pompier volontaire

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de procéder à l'embauche de M. Sylvain Dionne à titre de pompier volontaire. Le tout selon les termes de l'entente de travail des pompiers. M. Dionne possède déjà la formation de pompier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - FINANCES

11.01 (2017-08-492) - Autorisation paiement factures de juillet 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures de juillet 2017 au montant de 56 462.56 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2017-08-493) - Paiement facture Bergeron Larochelle-municipalisation des rues

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture du 4 juillet 2017 à Bergeron Larochelle notaires pour clore le dossier de la municipalisation des rues, au montant de 11 319.59 \$ plus taxes, dépense au surplus accumulé réservé- projet 2014, au poste budgétaire 23 07000 004.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.03 (2017-08-494) - Autorisation paiement de facture Me Claveau-dossier de plainte harcèlement psychologique

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le paiement de la facture 2257 de Me Claveau, dans le dossier de plainte en harcèlement psychologique, au montant de 5426.84 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 16000 412. La dépense sera prise au fond général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.04 (2017-08-495) - Autorisation paiement de facture de Me Larochelle-défense mairesse

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture 8707 à Me Jacques Larochelle, au montant de 205.93 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.05 (2017-08-496) - Autorisation paiement de facture 1325947 Lavery

Mme la mairesse pose son droit de veto et demande un non-paiement de la facture 1325947 de Lavery au montant de 858.75 \$, taxes incluses.

11.06 (2017-08-497) - Autorisation paiement de facture de Me Larochelle- dossier de la plainte en harcèlement psychologique

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser le remboursement à Mme Fortin pour le paiement de la facture de Me Larochelle dans le dossier de la plainte en harcèlement psychologique au montant de 244.33 \$, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.07 (2017-08-498) - Demande d'autorisation de paiement facture Me Larochelle 2016

Mme la mairesse demande à ce que la facture de consultation de son avocat Me Larochelle datée d'octobre 2016, au montant de 732.97 \$ soit remboursée. Le conseil refuse, car elle est antérieure à la signification de la poursuite en inhabileté à siéger.

11.08 (2017-08-499) - Autorisation paiement de facture 1325956 de Lavery

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de la facture 1325956 de Lavery au montant de 1382.36 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412 et 02 16000 412. Une partie de la dépense sera prise au fond général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.09 (2017-08-500) - Dépôt et approbation de la liste des chèques juillet 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le dépôt et l'approbation de la liste des chèques émis durant le mois de juillet 2017 au montant de 197 453.93\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.10 (2017-08-501) - Dépôt et approbation de la liste des comptes fournisseurs juillet 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et approuver le paiement des comptes fournisseurs de juillet 2017 au montant de 441 507.96 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.11 (2017-08-502) - Résolution pour augmentation du surplus accumulé affecté

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de prendre un montant de 40 000\$ au surplus accumulé non affecté pour augmenter les surplus

accumulés affectés suivants :

Augmenter de 4000\$ le surplus accumulé réservé – dépôt à neige (59.13100.027)

Augmenter de 35000\$ le surplus accumulé réservé – plan et devis caserne (59.13100.030).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.12 (2017-08-503) - Dépôt de la liste des salaires en date du 24 juin 2017 et du 29 juillet 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt de la liste des salaires au 24 juin 2017 pour un total de 110 362.28 \$ et de la liste en date du 29 juillet pour un total de 157 537.98\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 (2017-08-504) - VARIA

13 (2017-08-505) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

14 (2017-08-506) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de lever la séance ordinaire à 21h03.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse